



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 19 octobre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h40

Étaient présents :

G.B.M : BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BAILLY Guillaume ;
BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY
Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ;
JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : HUOT Daniel ; LOUIS Bernard ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ;
TERZO André ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; FESSELIER Catherine suppléante de M. Gérard COULET ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Françoise GALLIOU

Procuration de vote :

Mandants : HUOT Daniel ; TERZO André ;
Mandataires : BOUSSET Jean-Marc ; DEVESA Cyril

Objet : 5A. Point sur l'étude de faisabilité d'une déchetterie à Ornans suites actuelles à
donner
2021/10_11-44

DÉCHETTERIES

**POINT SUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE DÉCHETTERIE
À ORNANS : SUITES ACTUELLES À DONNER**

Rapporteur : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Délégué.

Préambule

Le SYBERT a confié au bureau d'études TECTA Ingénierie une étude de faisabilité pour la construction d'une déchetterie sur un terrain proposé par la commune d'Ornans sur son territoire.

Le terrain concerné est sous références cadastrales AP 18 et 19, pour une surface totale de 6 310 m².

Cette étude est scindée en 3 phases indépendantes et successives :

- Phase n°1 : Etudes préliminaires
- Phase n°2 : APS (Avant-Projet Sommaire)
- Phase n°3 : APD (Avant-Projet Définitif)



La phase n°1 : Etudes préliminaires

La réunion de lancement s'est déroulée le vendredi 28 mai 2021 et une première réunion de restitution a eu lieu le vendredi 23 juillet 2021.

Durant cette première phase, un levé topographique et une étude géotechnique ont été réalisés.

Lors de la réunion de restitution, il a été mis en évidence les points suivants :

- Compatibilité du projet avec les divers plans et schémas :
 - **SDAGE Rhône-Méditerranée** :
 - impact sur le projet : le débit de rejet des eaux pluviales après aménagement ne devra pas excéder le débit de fuite de la parcelle avant aménagement ;

- **SAGE du Haut-Doubs / Haute Loue** :
 - o la destruction éventuelle de zones humides devra être compensée ;
- **PLU** : zone A ; dérogation possible pour une construction si Service Public ou intérêts collectifs ;
- **SCOT Loue Lison** : à vérifier, en cours d'élaboration ;
- Analyse des contraintes environnementales :
 - **Zone humide** : sur la parcelle concernée, confirmation de la présence d'une zone humide en haut à gauche de la parcelle par le levé topographique ;
 - o compensation de 200% à prévoir de la surface empruntée sur la zone humide ;
 - o nécessité de réaliser un diagnostic Zone Humide ;
 - **ZNIEFF et Natura 2000** : nécessité de faire faire une étude faune/flore d'une durée d'1 an (étude « 4 saisons ») ;
 - **Volet paysager** : il sera impératif de le détailler dans la demande de permis de construire (autorisation spéciale en annexe du Permis de Construire) ;
 - **Archéologie** : les recherches ont démontré la présence d'une léproserie. La DRAC devra être sollicitée en amont du projet pour un travail de reconnaissance ; d'éventuelles fouilles seront à la charge du SYBERT le cas échéant ;
- Analyse des risques identifiés en lien avec le terrain :
 - **PPRI** : le site est en dehors de toute zone inondable ;
 - **PPR Mouvement de terrain** : plusieurs mouvements de terrain recensés sur la commune dont un effondrement localisé à proximité du site ;
 - **Rapport géotechnique** : site en zone d'aléa moyen pour le retrait/gonflement des argiles ;
- Eléments en lien avec la géométrie et la topographie des parcelles : le site ne **présente pas d'incompatibilité totale** à l'implantation d'une déchetterie ; cependant, **il existe des contraintes fortes** :
 - un piquetage contradictoire sera nécessaire car il apparaît un décalage entre le cadastre et la réalité du terrain, notamment au niveau du chemin d'accès ;
 - la forme rectangulaire de la parcelle oblige à réfléchir à une organisation linéaire de l'activité ;
 - le pendage d'environ 5 % impose une gestion traditionnelle avec des quais hauts de déchargement ;
- Les conclusions du **rapport de l'étude géotechnique** :
 - Le sous-sol est argileux avec une tenue mécanique jugée médiocre ;
 - Le sol est fortement imperméable ;
 - Il est relevé une sensibilité avérée à la teneur en eau que ce soit pendant et après les travaux ;
 - o En conclusion, ceci impose de réaliser des talus avec une pente faible et intégrant la mise en place de risbermes : tout ceci prend de la place et donc de l'emprise au sol. Cependant, il existe une solution alternative, à savoir la mise en place d'éléments de soutènement périphériques, ce qui entraînera des surcoûts. Enfin, le projet nécessitera des fondations spéciales et des dallages portés conséquents, ce qui entraînera, là-aussi, des surcoûts ;
- Les contraintes d'accès et de viabilisation :
 - **Accès** : chemin actuel étroit et à sens unique : il conviendra de le requalifier en voie PL et à double sens de circulation ;
 - o nécessite inéluctablement des acquisitions foncières, donc des investissements complémentaires ; il a été indiqué récemment qu'un

projet CCLL est en cours sur la zone, une recherche de synergies est en cours ;

- **Viabilisation** : Il faudra prévoir la prolongation des réseaux d'environ 200 ml : eau potable, électricité et télécom ;
- **Gestion des eaux de ruissèlement et des eaux d'extinction incendie (EEI)** : la gestion devra se faire in situ, sous voirie, avec un dispositif de type TUBOSIDER, c'est-à-dire 2 cuves enterrées : investissement lourd avec des opérations annuelles de VGP à prévoir ;
- **Ligne RTE** : présence d'une ligne HTB de 63 Kva en bordure Est du terrain : pas de contrainte particulière à ce niveau ;
- **Riverains** : 4 particuliers utilisent le chemin d'accès au quotidien : risque d'opposition frontale au projet à intégrer.

En conclusion :

- ✓ **Pas d'impossibilité à construire à ce stade, mais en attente des résultats des études complémentaires à mener**
- ✓ **Des surcoûts importants (+ 575 k€), soit + 42% par rapport à un projet standard**
- ✓ **Pas d'évolutivité de l'installation dans le temps : occupation à 100% de l'espace**
- ✓ **Impossibilité d'intégrer une plateforme de stockage temporaire des déchets verts (filère de co-compostage agricole de proximité)**
- ✓ **Un délai global allongé d'au moins 9 mois (étude « 4 saisons »).**

Proposition de suite à donner :

- **Poursuite de l'étude phase 2**
- **Réflexion, en parallèle, sur un plan alternatif.**

Le chiffrage ne comprend pas l'acquisition des terrains (parcelles de la déchetterie et élargissement du chemin d'accès actuel) et les éventuelles fouilles faites par la DRAC.

La Maîtrise d'œuvre est chiffrée à hauteur d'environ 150 K€ (base : 6% du montant des travaux), dont 23 K€ de coûts exceptionnels liés à la spécificité du terrain proposé.

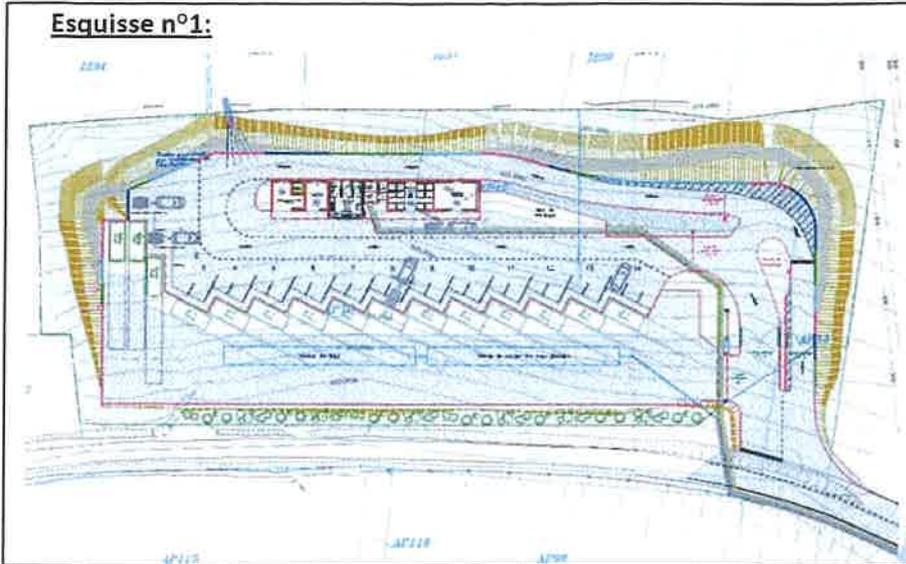
Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le 26 OCT. 2021

ID : 025-252508247-20211019-2021_10_11_44-DE

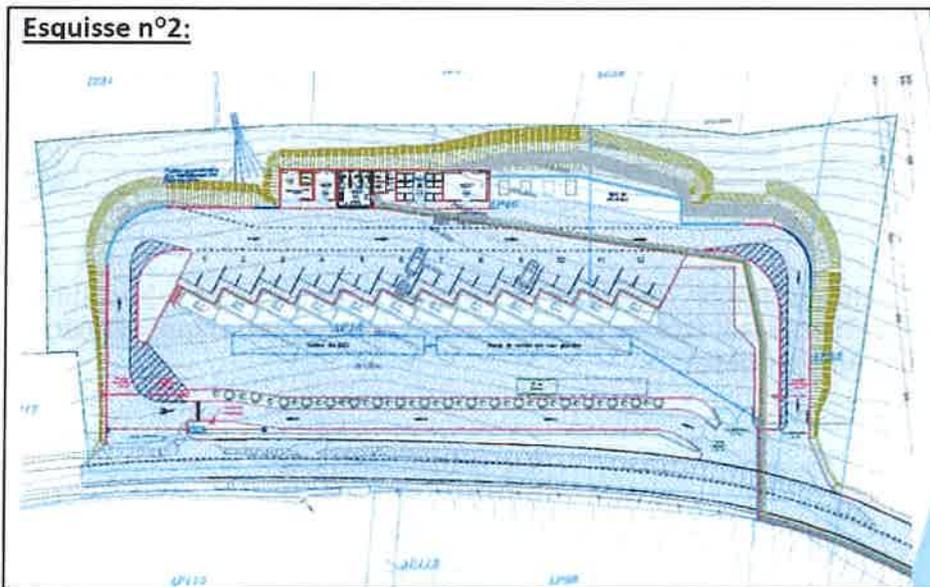
Esquisse n°1:



Esquisse 1

Hors contraintes spéciales et viabil. (I)	Avec contraintes spéciales et hors viabil.	Coûts de Viabilisation	Avec contraintes spéciales et viabil. (II)
1 354 500,00 €	1 719 900,00 €	210 000,00 €	1 929 900,00 €
		(II)-(I)	575 400,00 €

Esquisse n°2:



Esquisse 2

Hors contraintes spéciales et viabil. (I)	Avec contraintes spéciales et hors viabil.	Coûts de Viabilisation	Avec contraintes spéciales et viabil. (II)
1 332 450,00 €	1 704 675,00 €	210 000,00 €	1 914 675,00 €
		(II)-(I)	582 225,00 €

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le **26 OCT. 2021**

ID : 025-252508247-20211019-2021_10_11_44-DE

Détail des surcoûts travaux

	Esquisse 1		Esquisse 2	
	Sans contrainte	Avec contrainte ORNANS	Sans contrainte	Avec contrainte ORNANS
Version V2	1 187 000,00 €	1 422 000,00 €	1 148 000,00 €	1 390 000,00 €
Augmentation surface bas de quai (PL) : Terrassements pleine masse	15 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
Surterrassement pour cloutage et cloutage		43 000,00 €		42 000,00 €
Augmentation surface bas de quai (PL) : Structure, enrobés et bordurage	51 000,00 €	51 000,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €
Modification bassin de régulation des EP		52 000,00 €		52 000,00 €
Création d'un écran végétal (plantation grimpante au droit des murs, arbres de hautes tiges		18 000,00 €		18 500,00 €
Ajustement métrés : modifications portails pour giration PL, marquage, réalisation des métrés sous COVADIS	37 000,00 €	37 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Total surcoût	103 000,00 €	216 000,00 €	121 000,00 €	233 500,00 €
Version V4	1 290 000,00 €	1 638 000,00 €	1 269 000,00 €	1 623 500,00 €
Plus-value ORNANS hors chemin d'accès et hors aléas	348 000,00 €		351 500,00 €	
Coût de viabilisation chemin d'accès		200 000,00 €		200 000,00 €
Version V4 avec chemin d'accès	1 290 000,00 €	1 838 000,00 €	1 269 000,00 €	1 823 500,00 €
Plus-value ORNANS avec chemin d'accès et hors aléas	548 000,00 €		551 500,00 €	
Aléa 5%	1 354 500,00 €	1 929 900,00 €	1 332 450,00 €	1 914 675,00 €
Plus-value ORNANS	575 400,00 €		582 225,00 €	

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de la poursuite de l'étude de faisabilité d'une déchetterie sur Ornans au titre de la phase 2 et le lancement d'une réflexion, en parallèle, sur un plan alternatif.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

